

tende cause d'ignorance de ceste nostre intention, & se vueille immiscer en tout ou partie, de la charge dignité & autorité que nous vous donnons par ces presentes: Nous auons de nos certaine science plaine puissance & autorité Royale, reuouqué, supprimé & déclaré nuls & de nul effect, cy apres & des à present, tous autres pouuoirs & Commissions, Lettres & expeditions donnez & deliurez à quelque personne que ce soit, pour descourir, conquerir, peupler & habiter en l'estendue susdite desdites terres situees depuis ledit quarantième degré, iusques au quarante sixième quelles qu'elles soyent. Et outre ce mandons & ordonnons à tous nosdits Officiers de quelque qualité & condition qu'ils soyent, que ces presentes, ou vidimus deuement collationné d'icelles par l'vn de nos amez & feaux Conseillers Notaires & Secretaires, oir autre Notaire Royal, ils facent à vostre Requête poursuite & diligence, ou de nos Procureurs, lire, publier & registrer és registres de leurs iurisdicions, pouuoirs & destroits cessant en tant qu'a eux appartiendra, tous troubles & empeschemens à ce contraires. Car tel est nostre plaisir. Donné à